

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la

préparation

Cartouche d'impression noir HP Color LaserJet CE740A

Utilisation de la

substance/préparation

Ce produit est une préparation de toner noir utilisée dans les imprimantes série HP Color LaserJet

CP5225.

N° version 01

Date de révision le 26-03-12 N° CAS Mélange

Identification de la société

Hewlett-Packard France

1 ave Du Canada, ZA de Courtaboeuf

Les Ulis, France, 91947

Numéro de téléphone 0820 811 811

Service HP chargé des effets sur la santé

(Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-457-4209

(Ligne directe) 1-503-494-7199 N° d'appel du support client HP

(Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-474-6836

(Ligne directe) 1-208-323-2551

Courrier électronique : hpcustomer.inquiries@hp.com Numéro téléphonique du centre anti-poison 01 40 05 48 48

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Effets aigus sur la santé

Contact avec la peau

Contact avec les yeux

Irritation cutanée peu probable.

Inhalation

Peut provoquer une légère irritation passagère.

L'exposition à une grande quantité de poussière de toner peut provoquer une légère irritation de l'appareil respiratoire. Dans des conditions normales d'utilisation, ce produit n'entraîne pas

l'inhalation de quantités excessives de poussière.

prévus.

Effets potentiels sur la santé

Ingestion

Voies d'exposition

Les risques d'exposition dans des conditions normales d'utilisation s'effectuent par la peau et

Faible toxicité aiguë. L'ingestion est une voie d'exposition mineure dans les cas d'utilisation

les yeux et par inhalation

Dans des conditions normales d'utilisation, l'ingestion de vapeur n'est pas une voie d'exposition

majeure.

Effets chroniques sur la

santé

L'inhalation prolongée de quantités excessives de tout type de poussière peut provoquer des dommages pulmonaires. Dans des conditions normales d'utilisation, ce produit n'entraîne pas

l'inhalation de quantités excessives de poussière.

Le noir de carbone est classé comme carcinogène du groupe 2B (substance cancérogène Cancérogénicité

possible pour l'homme) par l'IARC. Compte tenu de sa forme liée, le noir de carbone présent

dans cette préparation ne présente pas ce risque cancérigène.

Le dioxyde de titane est classé parmi les cancérogènes possibles pour l'homme (catégorie 2B) par le CIRC. La classification du CIRC se base sur les concentrations élevées de particules de dioxyde de titane dans les poumons des animaux. Dans le cadre de l'utilisation adaptée de ce

produit, l'exposition au dioxyde de titane est bien plus faible.

Autres informations Ce produit n'est pas classé comme dangereux selon la norme OHSA CFR 1910.1200, ni selon la

Directive européenne 1999/45/CE et ses amendements.

Cette préparation ne contient aucun composant classé comme persistant, bio-accumulatif et toxique ou très persistant et très bio-accumulatif défini conformément au règlement (CE)

1907/2006.

Classification Non classé.

Dangers physiques Non classé comme présentant un risque physique. Dangers pour la santé Non classé comme présentant un risque pour la santé.

humaine

Nom de la matière: CE740A

CE740A Nº version: 01 Date de révision: le 26-03-12 Date d'impression: le 26-03-12

SDS FRANCE

1/5

Composants	N° CAS	Pourcentage	No. CE	Classification	
Copolymère d'acrylate de styrène	Secret commercial	< 85			
Noir de carbone	1333-86-4	< 10	215-609-9		
Cire	Secret commercial	< 10			
Silice amorphe	7631-86-9	< 3	231-545-4		
Dioxyde de titane	13463-67-7	< 1	236-675-5		

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation Amener immédiatement la personne au grand air Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Nettoyer soigneusement les parties atteintes à l'eau et au savon doux. Si l'irritation se développe Contact avec la peau

ou persiste, consulter un médecin.

Ne pas se frotter les yeux. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire et tiède (à jet Contact avec les yeux

doux) pendant au moins 15 minutes ou jusqu'à ce que les particules soient éliminées. Si l'irritation

persiste, consulter un médecin.

Ingestion Rincer la bouche à l'eau. Boire un à deux verres d'eau. Si des symptômes apparaissent, consulter

un médecin.

Sans objet

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair

Équipement/directives de

lutte contre les incendies

Si l'imprimante prend feu, procéder de la même manière qu'en cas de feu d'origine électrique.

Movens d'extinction

appropriés

CO2, eau, poudre sèche ou mousse

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de

sécurité

Aucun connu.

Risques

d'incendie/d'explosion rares

Méthodes particulières

d'intervention

dangereux

A l'instar de la plupart des matières organiques sous forme de poudre, le toner peut former des

mélanges air-poussière explosifs en cas de dispersion fine dans l'air

Aucun n'est établi.

Produits de combustion

Monoxyde de carbone et gaz carbonique.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles

Minimiser la génération et l'accumulation de poussières.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Voir également la section 13,

Procédures d'élimination

Autres informations Aspirer avec précaution ou balayer le produit et le mettre dans un sac ou un autre conteneur

fermé hermétiquement. Nettoyer le sol à l'aide d'un chiffon humide ou d'un aspirateur. Utiliser un aspirateur doté d'un moteur antidéflagrant. Une poudre fine peut former des mélanges

air-poussière explosifs. Eliminer conformément aux règlements nationaux, régionaux et locaux.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation Tenir hors de portée des enfants. Éviter l'inhalation de poussières et le contact avec la peau et les

yeux. Utiliser avec une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de sources de chaleur excessive,

d'étincelles et de flammes.

Tenir hors de portée des enfants. Conserver au sec dans un récipient hermétique Conserver à **Stockage**

l'écart des comburants puissants. Entreposer à température ambiante

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition

France

Composants	Туре	Valeur
Dioxyde de titane (13463-67-7)	VME	10.0000 mg/m3

Nom de la matière: CE740A SDS FRANCE **Composants Type** Valeur **VME** 3.5000 mg/m3 Noir de carbone (1333-86-4)

Autres données d'exposition USA OSHA (TWA/PEL): 15 mg/m3 (Poussière Totale), 5 mg/m3 (Fraction Respirable)

ACGIH (TWA/TLV): 10 mg/m3 (Particules Inhalables), 3 mg/m3 (Particules Respirables)

Silice amorphe: OSHA Etats-Unis (TWA/PEL): 20 mppcf 80 (mg/m3)/%SiO2, ACGIH (TWA/TLV):

10 mg/m3

TRGS 900 (Luftgrenzwert) - 10 mg/m3 (Einatembare partikel), 3 mg/m3 (Alveolengängige fraktion)

UK WEL: 10 mg/m3 (poussière respirable), 5 mg/m3 (poussière inhalable)

Contrôles de l'exposition Utiliser dans une zone correctement ventilée.

Contrôle de l'exposition professionnelle

Généralités Dans des conditions normales d'utilisation, aucun appareil de protection respiratoire individuel n'est

requis.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Poudre fine **Aspect** État physique Solide solide **Forme** Couleur Noir

Odeur Légère odeur de plastique

Seuil olfactif Non disponible. рH Sans objet Point d'ébullition Sans objet Point d'éclair Sans objet Limites d'inflammabilité dans Non disponible.

l'air, supérieure, % volumique

Limites d'inflammabilité dans

l'air, inférieure, % volumique

Ininflammable

Pression de vapeur Sans objet Densité relative Non disponible.

Solubilité (dans l'eau) Négligeable dans l'eau. Partiellement soluble dans le toluène et le xylène.

Coefficient de partage:

n-octanol/eau

Non disponible

Viscosité Sans objet Densité de vapeur Non disponible. Taux d'évaporation Sans objet Point de fusion Non disponible. Non disponible. Point de congélation **Température** Sans objet

d'auto-inflammabilité

Densité 1 - 1.2 (H2O = 1)

Point de ramollissement 80 - 130 °C (176 - 266 °F)

Pourcent volatils Négligiable COV Sans objet

Autres informations Température de décomposition : > 200 ° C

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter Tambour d'impression: Exposition à la lumière Monoxyde de carbone et gaz carbonique. Produits de décomposition dangereux

Nom de la matière: CE740A

SDS FRANCE CE740A Nº version: 01 Date de révision: le 26-03-12 Date d'impression: le 26-03-12

Stabilité Stable dans des conditions normales de stockage.

Matières à éviter Oxydants puissants Polymérisation dangereuse Ne se produit pas.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité par voie orale DL50/orale/rat >2000mg/kg; (OCDE 401); Non nocif.. Non classé pour toxicité orale aiguë

selon les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE.

Le noir de carbone est classé comme carcinogène par l'IARC (cancérogène possible pour Cancérogénicité

l'homme, groupe 2B) et par l'Etat de Californie aux termes de la Proposition 65 (Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986). Selon les conclusions de ces deux entités, il n'y a pas d'exposition au noir de carbone en tant que tel lorsque la substance se présente sous sa forme liée dans un produit, plus particulièrement le caoutchouc, l'encre ou la peinture. Le noir

de carbone est uniquement présent sous sa forme liée dans cette préparation.

Le dioxyde de titane est classé parmi les cancérogènes possibles pour l'homme (catégorie 2B) par le CIRC. La classification du CIRC se base sur les concentrations élevées de particules de dioxyde de titane dans les poumons des animaux. Dans le cadre de l'utilisation adaptée de ce

produit, l'exposition au dioxyde de titane est bien plus faible.

Aucun autre ingrédient de cette préparation n'est classé comme carcinogène par l'ACGIH, l'UE,

l'IARC, la MAK, le NTP ou l'OSHA.

Toxicité par inhalation Aucune information disponible.

Non classé pour toxicité aiguë à l'inhalation selon les Directives européennes 67/548/CEE et

1999/45/CE.

Blessure ou irritation grave

des yeux

Non classé comme irritant selon la norme Hazard Communication Standard (HCS) de l'OSHA et la

Directive européenne 67/548/CEE et ses amendements.

Toxicité chronique Aucune information disponible.

Sensibilisation Non classé comme élément sensibilisant selon la Directive européenne 67/548/CEE et ses

amendements et la norme HCS de l'OSHA (Etats-Unis).

Mutagénicité Négative, aucun signe de potentiel mutagène (test d'Ames : salmonelle typhimurium)

Non classé comme toxique par la Directive européenne 67/548/CEE et ses amendements, par la Toxicité pour la reproduction

Proposition 65 (Californie) ni par le DFG (Allemagne).

Autres informations Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière

Voir la section 2 pour connaître les risques potentiels pour la santé et la section 4 pour obtenir des

informations sur les mesures de premiers secours.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité CL50: > 100 mg/l, Poisson, 96.00 Heures

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Instructions relatives à l'élimination

Ne pas broyer la cartouche de toner, sauf si des mesures de prévention des explosions de poussière sont prises. Les particules finement dispersées peuvent former des mélanges explosifs au contact de l'air. Eliminer conformément aux règlements nationaux, régionaux et locaux.

Le programme de recyclage HP Planet Partners pour cartouches (marque commerciale) permet un recyclage simple et pratique des cartouches HP jet d'encre et LaserJet. Pour obtenir des informations et connaître la disponibilité de ce service dans votre région, consultez le site Web à l'adresse http://www.hp.com/recycle.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Autres informations

Ce produit n'est pas considéré comme dangereux par le ministère américain du transport (DOT), l'association du transport aérien international (IATA), l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR), le code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) et les réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses (RID).

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage

Contient Cire, Copolymère d'acrylate de styrène, Dioxyde de titane, Noir de carbone, Silice amorphe

Informations réglementaires Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit HP ont été notifiées ou sont exemptes

de notification en vertu des lois relatives à la notification des substances chimiques dans les pays suivants: US(TSCA), EU (EINECS/ELINCS), Suisse, Canada (DSL/NDSL), Australie, Japon,

4/5

Philippines, Corée du Sud, Nouvelle Zélande et Chine.

Nom de la matière: CE740A SDS FRANCE

16. AUTRES DONNÉES

Autres informations

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à la Directive européenne

91/155/CEE telle gu'amendée par la Directive 2001/58/CE.

Avis de non-responsabilité

La présente fiche de données de sécurité est fournie gratuitement aux clients de Hewlett-Packard Company. Les données y figurant sont les plus récentes connues de Hewlett-Packard au moment de la préparation de ce document et sont supposées exactes. Toutefois, lesdites données ne garantissent en aucun cas les propriétés spécifiques des produits telles qu'elles sont décrites, ni leur adéquation à une application particulière. Elaboré en vertu des conditions requises par la législation en vigueur spécifiée dans la Section 1 ci-dessus, le présent document peut ne pas être

conforme aux obligations réglementaires d'autres pays.

Date d'émission le 26-03-12

Informations du fabricant Hewlett-Packard Company

11311 Chinden Boulevard Boise, ID 83714 USA

(Ligne directe) 1-503-494-7199

(Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-457-4209

Explication des abréviations

ACGIH (États-Unis) Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux

CAS Chemical Abstracts Service (Service américain d'enregistrement des produits chimiques)

CERCLA Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (SuperFund Act,

Loi U.S. de 1980 sur la responsabilité environnementale et la remédiation)

CFR Code de Réglementation Fédérale

COC Cleveland coupe ouverte

Ministère des transports Ministère des Transports

des États-Unis (Department of Transportation, DOT)

EPCRA Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (SARA ou Loi sur la Planification

des Urgences et le Droit de la Population à l'Information)

IARC Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer

NIOSH National Institute for Occupational Safety and Health (Institut National pour la Santé et la

Sécurité du Travail)

NTP Programme National de Toxicologie

OSHA Occupational Safety and Health Administration (Administration de la Santé et de la

Sécurité du Travail)

PEL Limite d'Exposition Admise

RCRA Loi pour la Conservation et la Récupération des Ressources

REC Recommandé

REL Limite d'Exposition Recommandée

SARA Superfund Amendments and Reauthorization Act (amendements et révision de 1986 du

SuperFund Act)

VLCT Limite d'exposition à court terme

TCLP : <value> Toxicity Characteristics Leaching Procedure (Caractéristiques de Toxicité Procédure de

Lixiviation)

Vle Seuil Limite

TSCA Loi sur la Réglementation des Substances Toxiques

COV Composés Organiques Volatils

Nom de la matière: CE740A SDS FRANCE